Détermination des possibilités forestières 2018-2023 en forêt publique et grands enjeux forestiers

Fédération des producteurs forestiers du Québec

31 mai 2017

Bureau du forestier en chef
Québec

Plan de présentation

- Détermination 2018-2023
- Décisions du Forestier en chef
- Résultat provincial
- Enjeux

Détermination 2018-2023

Bureau du forestier
en chef
Québec

Contexte général CPF 2018-2023

- Le début du calcul des possibilités forestières (CPF) est synchronisé avec la livraison de l'inventaire forestier
  - Cycle estimé de **10 ans** Nouveauté

- Détermination des possibilités forestières par unité d'aménagement (UA)
  - Chaque **5 ans** Statu quo
  - 3 scénarios de détermination
    - Nouveau CPF *un tiers des UA*
    - Reconduction *un tiers des UA*
    - Mise à jour *un tiers des UA*

    } Nouveauté

- 9 fusions d'UA Nouveauté
  - **71** UA en 2015-2018
  - **60** UA en 2018-2023

Faits saillants CPF 2018-2023

1 **Récolte** inférieure aux **possibilités entre 2008 et 2013**

- 55 % du volume toutes essences
  - 67 % du SEPM
  - 20 % des autres essences

2 Augmentation du **stock** sur pied en lien avec le nouvel inventaire forestier

3 Meilleure **croissance** pour certaines essences

Faits saillants CPF 2018-2023

4

Augmentation des **possibilités** : 1,6 Mm^3

- 32,6 à 34,3 Mm^3 bruts par année

L'augmentation est composée de :

- Une réserve de 540 000 m^3 reliés à la **certification forestière** pour respecter les engagements
- 1,1 Mm^3 à être disponibles aux industriels forestiers

5

Gain provenant de la **sylviculture** pratiquée depuis le régime forestier de 1986

Faits saillants CPF 2018-2023

6

L'épidémie de la **tordeuse des bourgeons de l'épinette** est un enjeu préoccupant dans certaines régions

- **Côte-Nord** : Épidémie en cours
  Plan de récupération en cours.
  Malgré les efforts, une mortalité est constatée
- **Bas-Saint-Laurent** : Épidémie en cours
  Stratégie de récupération intégrée
- **Gaspésie** : Épidémie débute
  Mettre en œuvre une stratégie de récupération
- **Saguenay-Lac-Saint-Jean** : Épidémie en cours
  Stratégie de récupération intégrée

Faits saillants CPF 2018-2023

7 Le ministre a modifié **la limite nordique**

- La détermination des possibilités forestières 2018-2023 ne tient pas compte de ce changement
- Des analyses seront réalisées pour évaluer les ajustements appropriés à apporter avant le 31 mars 2018
- Une estimation sommaire montre que l'effet de la modification est négligeable sur les possibilités forestières

Modifications à la limite nordique

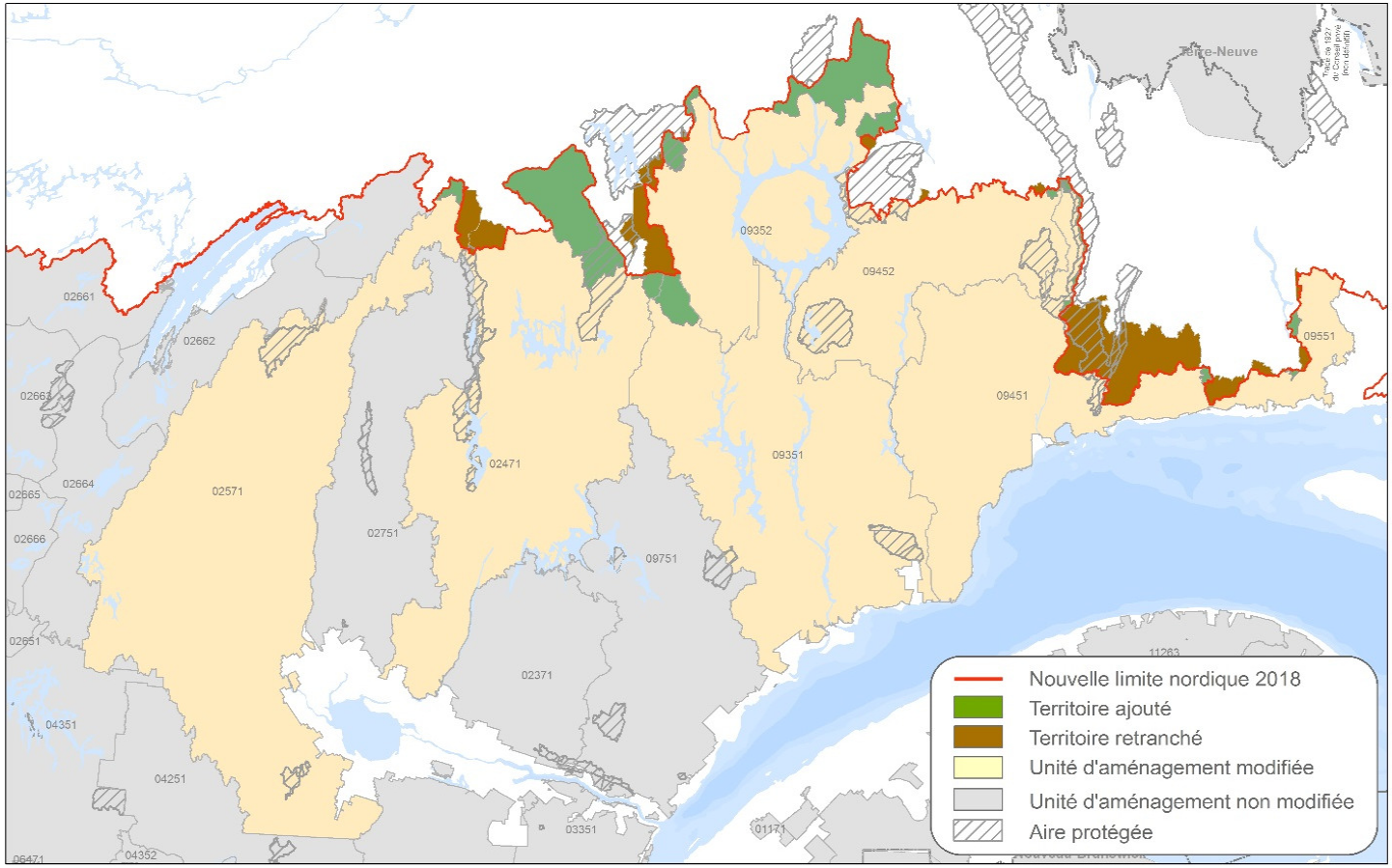

Bureau du forestier en chef
Québec

Décisions du Forestier en chef

Bureau du forestier
en chef
Québec

Décisions du Forestier en chef 2018-2023

1 Certification forestière

- Relève du requérant (industrie forestière)
- Plusieurs changements de certificats au cours des dernières années
- L'impact des modalités de certification est évalué au CPF
  - **2015-2018** : soustrait à la détermination par le Forestier en chef
  - **2018-2023** : soustrait par le ministre à l'attribution

L'impact des modalités de certification est évalué à 540 000 m^3/an.

Décisions du Forestier en chef 2018-2023

1 Certification - schéma de la décision

CPF 2015-2018

Certification → *soustraite* → **Forestier en chef Détermination** → **Ministre Attribution**

CPF 2018-2023

Certification → *maintenue* → Certification → Oui / Non

Décisions du Forestier en chef 2018-2023

2 Limitation de la baisse des possibilités forestières

- Dans l'esprit de la Loi, le Forestier en chef peut, lors de la détermination, atténuer les impacts tant sociaux, qu'économiques ou environnementaux.
- Afin d'atténuer l'impact socioéconomique
  - Limiter à **10 %** les baisses des possibilités constatées pour les essences ≥ 10 % du volume sur pied du territoire
  - Seulement dans les UA ayant un nouveau CPF
- Cette décision ne porte pas préjudice à la pérennité de la ressource

3 Augmentation temporaire du volume de récolte

- Peuplements surmatures de peupliers au Bas-Saint-Laurent
  - Perdition de volume
  - Accroissement de la récolte de ces peuplements
  - Volume supplémentaire pour 2018-2023
- Cette décision ne porte pas préjudice à la pérennité de la ressource.

Résultat provincial

Bureau du forestier
en chef
Québec

Résultat provincial

CPF	Possibilités forestières en volume marchand brut (m^3/an)			
	SEPM	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2018-2023	23 046 100	7 400 000	2 494 500	34 276 800
2015-2018	21 767 400	7 168 300	2 420 300	32 649 900
Δ %	6%	3%	3%	5%

- Augmentation des possibilités forestières : **1,6 Mm^3**
- 540 000 m^3/an mis en réserve pour la certification

Résultat provincial

Répartition régionale des possibilités déterminées

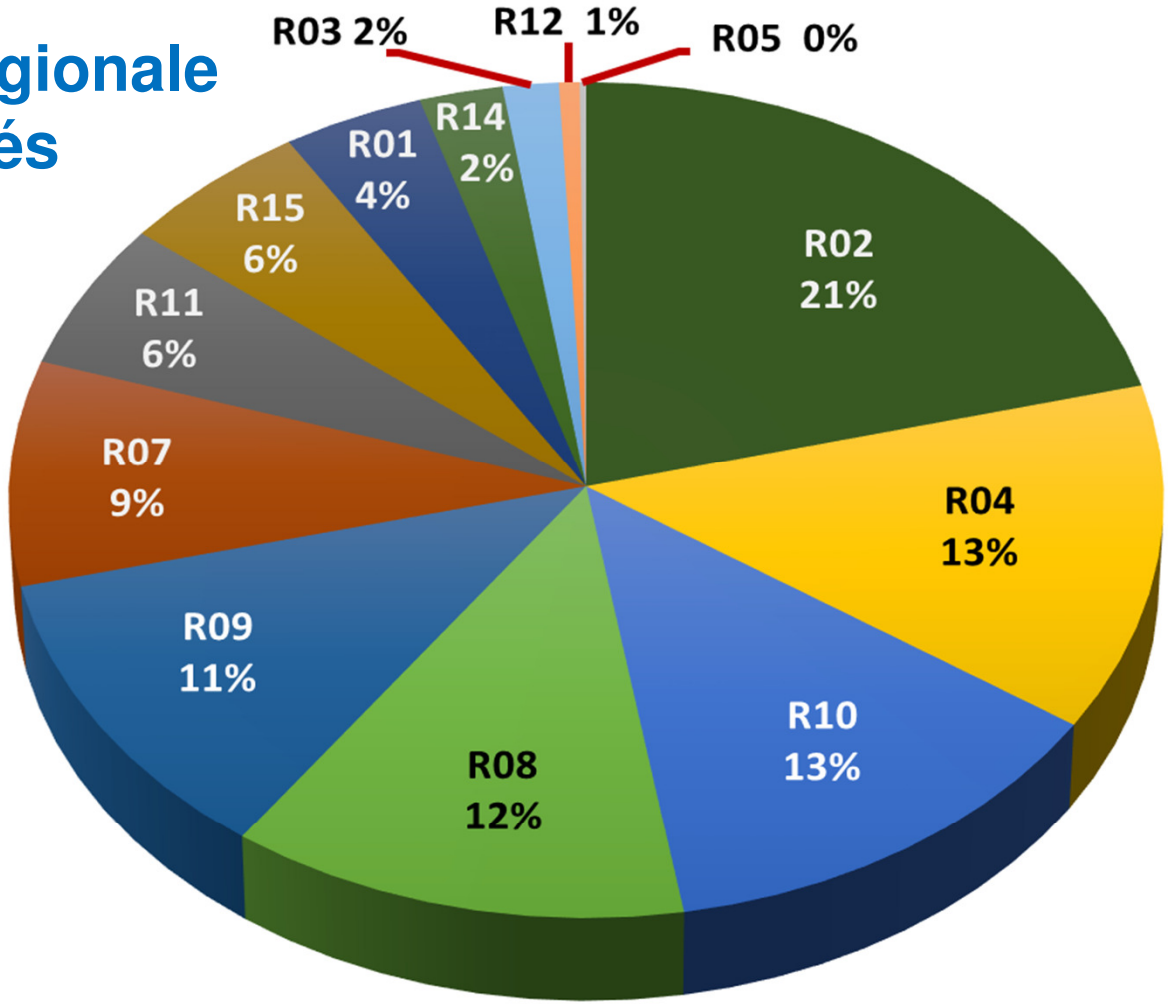

Enjeux

Bureau du forestier
en chef
Québec

Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)

- Constats :
  - Défoliation en progression depuis 2008.
  - Plus de 7 millions d'hectares défoliés en 2016.
  - Présence dans Charlevoix et au Labrador
- Stratégies de récupération et de pré-récupération préparées par les régions sont actuellement mises en œuvre et considérées au calcul.
- Suivi particulier de l'application et du respect de la stratégie de récupération.

Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)

Recommandations

- Récupérer en priorité la mortalité
- Ajuster la stratégie selon la progression de l'épidémie
- Diminuer la vulnérabilité par une récolte appropriée du sapin
- Suivre la progression de l'épidémie

Quel sera l'impact sur les possibilités forestières ?

Caribou forestier- Situation dans les régions

- Saguenay-Lac-Saint-Jean

  Les éléments connus de la Phase 1 du Plan d'action gouvernemental ont été intégrés (protection de massifs forestiers)

- Côte-Nord

  Statu quo (massifs préservés sur 70 ans)

- Nord-du-Québec

  Addenda au plan pour la Harde du Détour (La Sarre)

  Aire protégée de la Broadback est intégrée

Caribou forestier - Phase 1 - R02

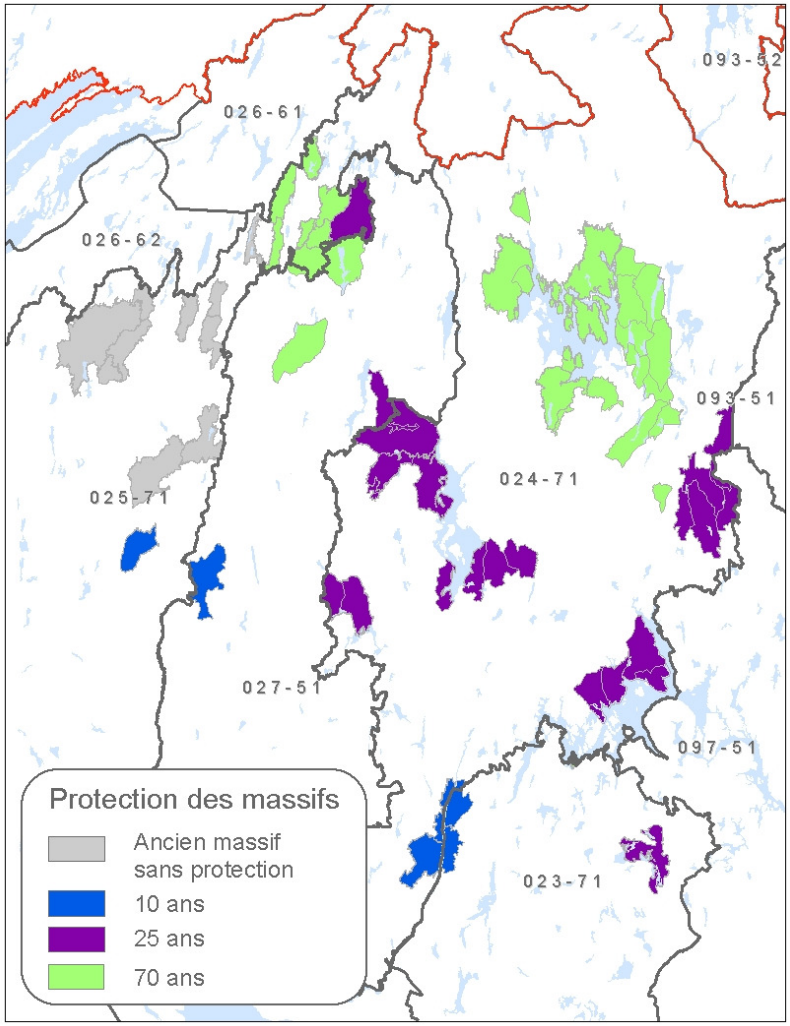

- *Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier* vient remplacer le Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier.
- La détermination des UA de la région 02 intègre **65 massifs** de protection, totalisant **625 485 hectares**.
- Pour les massifs, un calendrier strict interdisant la récolte pour des périodes de 10 à 70 ans est appliqué.

Impact du Plan d'action Phase 1 – Caribou forestier R02

- Impact net des éléments de la Phase 1 (protection de certains massifs forestiers) : **-19 500 m^3**
- Cet impact a été limité en raison d'un volume de précaution appliqué en 2015-2018 et de l'effet de la fusion d'unités d'aménagement

En attente de la Phase II du Plan ….

Quel sera l'impact sur les possibilités forestières ?

Changements climatiques

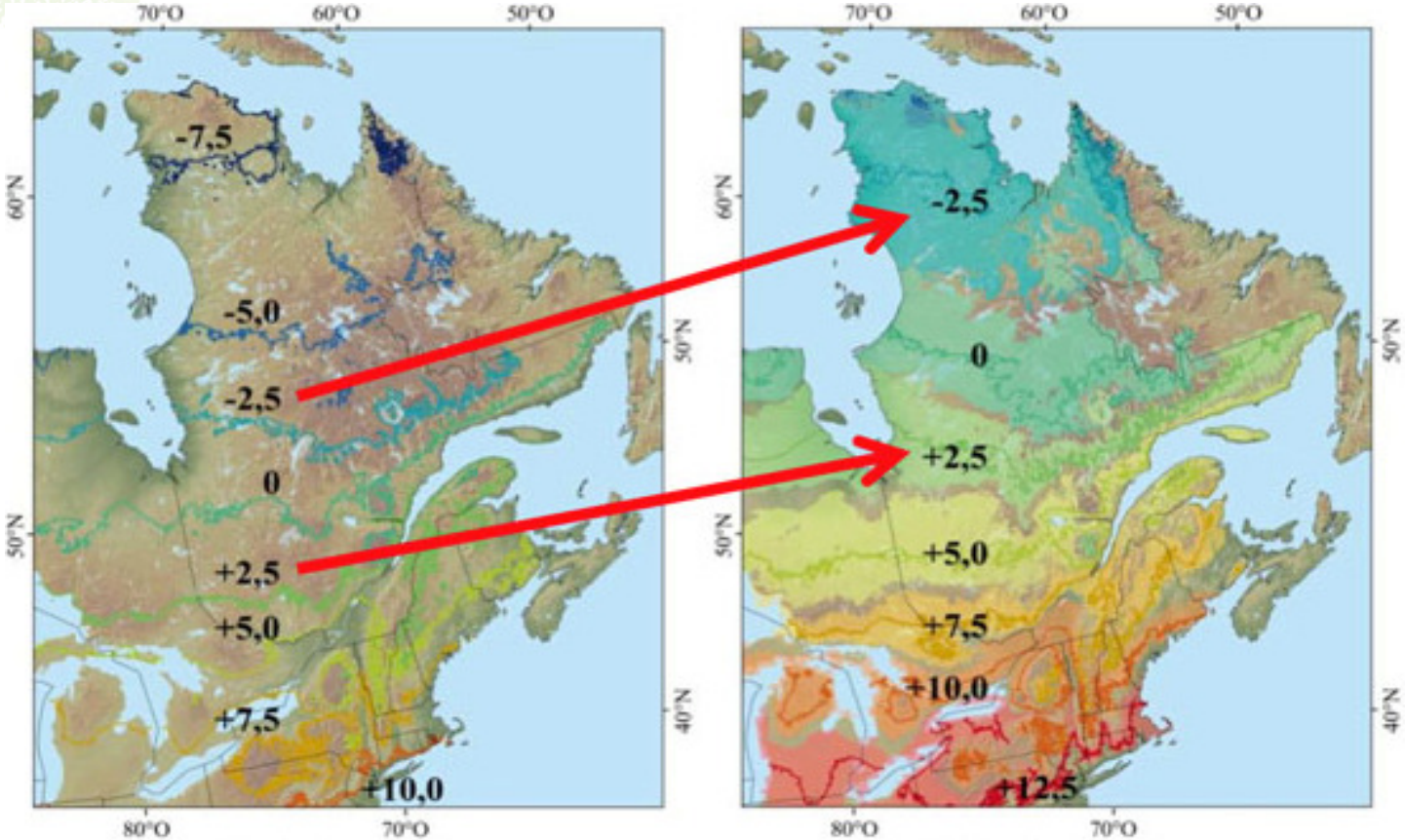

1961-1990

2071-2100

Changements climatiques

Les spécialistes considèrent :

- Allongement de la saison de croissance
- Disponibilité accrue de CO_2 et des nutriments
- Précipitations plus abondantes
- Assèchement des sols
- Augmentation des feux de forêt
- Augmentation de la fréquence et de la sévérité des épidémies d'insectes
- Nouveaux pathogènes
- Espèces exotiques envahissantes
- Capacité d'adaptation des espèces indigènes
- ….

Changements climatiques

- Principales actions du Forestier en chef
  - Mesure de l'incertitude (analyses de sensibilité et d'impacts)
  - Prévention des risques
  - Gestion adaptative (révision quinquennale)

- Orientation de la SADF
  - Définir des mesures d'adaptation à intégrer dans la gestion et l'aménagement forestier
    - Augmentation de la connectivité
    - Diversification de la structure d'âge et des essences
    - Migration assistée

Changements climatiques

- L'intégration des effets des changements climatiques dans le CPF est d'une très grande complexité
- Aucune mesure intégrée au CPF actuellement

Quel sera l'impact sur les possibilités forestières ?

Carbone forestier

- Western Climate Initiative (2010) en vigueur en 2012
- SPEDE Québec (2013) en vigueur pour 2013-2020
- Accord de Paris (2015) en vigueur en novembre 2016
- Politique canadienne (2016) en vigueur en 2018

Quelle sera la contribution des forêts du Québec ?

Carbone forestier

- Séquestration du carbone atmosphérique

  La stratégie d'aménagement plus intensive du Bas-Saint-Laurent permet de séquestrer autant de carbone que la Côte-Nord avec une superficie 7 fois plus petite !

  (Bilan 2008-2013)

Possibilités unitaires (2015-2018)

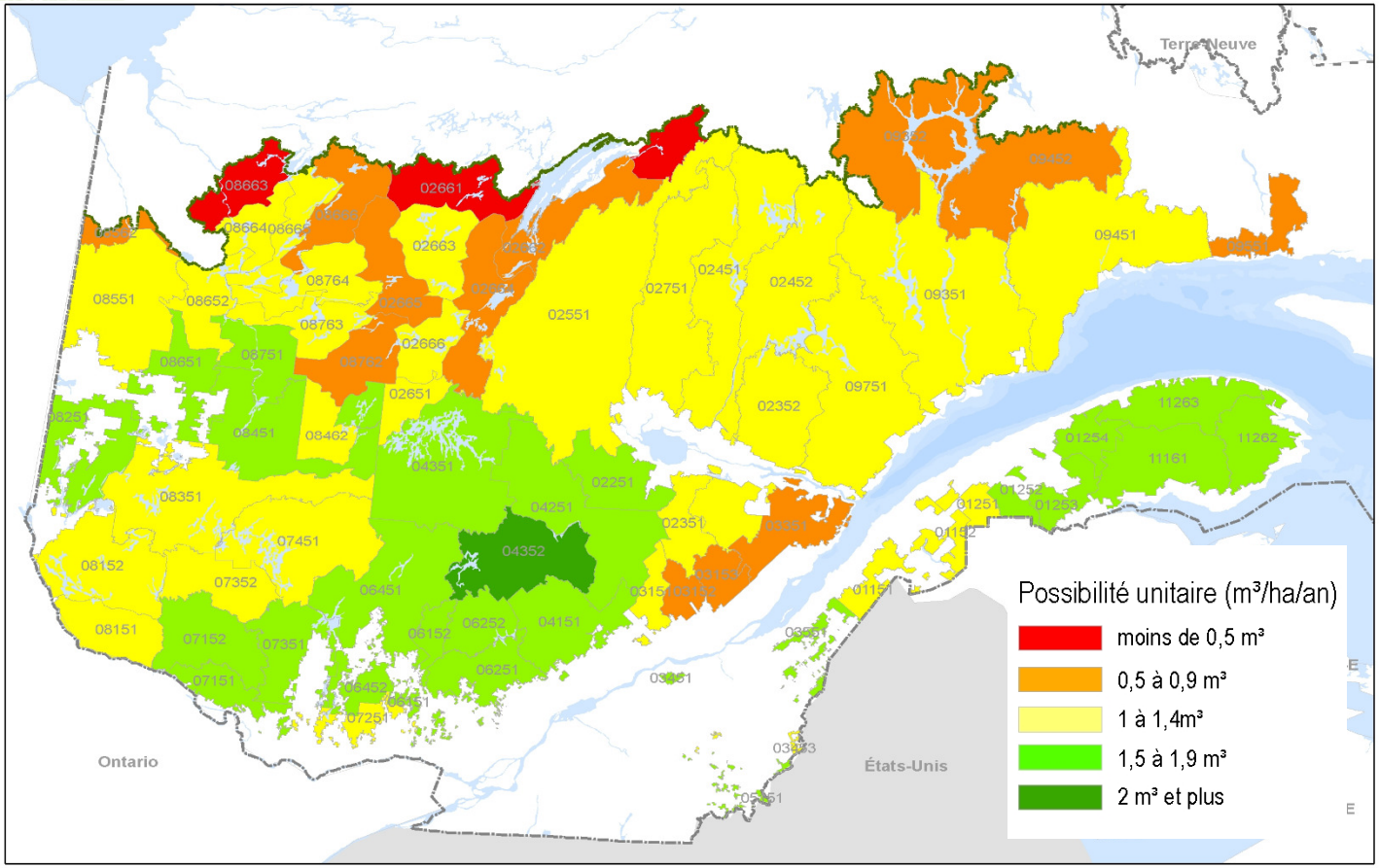

Bureau du forestier en chef
Québec

Possibilités unitaires (2015-2018 vs 2018-2023)

Possibilités unitaires (m^3/ha/an)		
Régions	2015-2018	2018-2023
Bas-Saint-Laurent (R01)	1,4	1,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean (R02)	1,2	1,2
Capitale-Nationale (R03)	0,9	1,0
Mauricie (R04)	1,6	1,9
Estrie (R05)	1,5	1,7
Outaouais (R07)	1,5	1,5
Abitibi-Témiscamingue (R08)	1,4	1,4
Côte-Nord (R09)	0,8	0,8
Nord-du-Québec (R10)	0,9	1,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (R11)	1,7	1,8
Chaudière-Appalaches (R12)	1,6	1,7
Lanaudière (R14)	1,5	2,1
Laurentides (R15)	1,6	1,7
TOTAL	1,2	1,3

Possibilités forestières, attributions et récolte

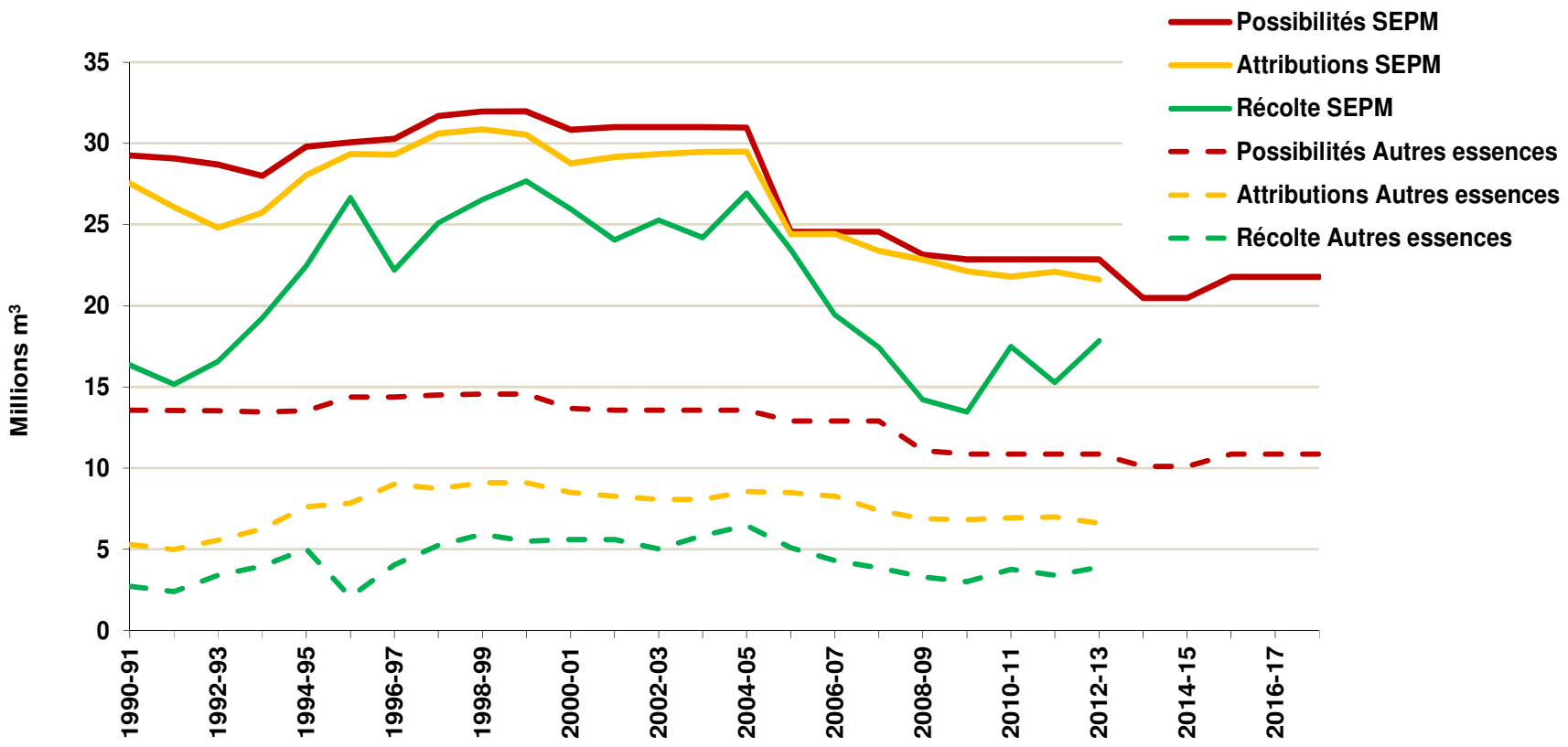

Impacts des modalités (2015-2018)

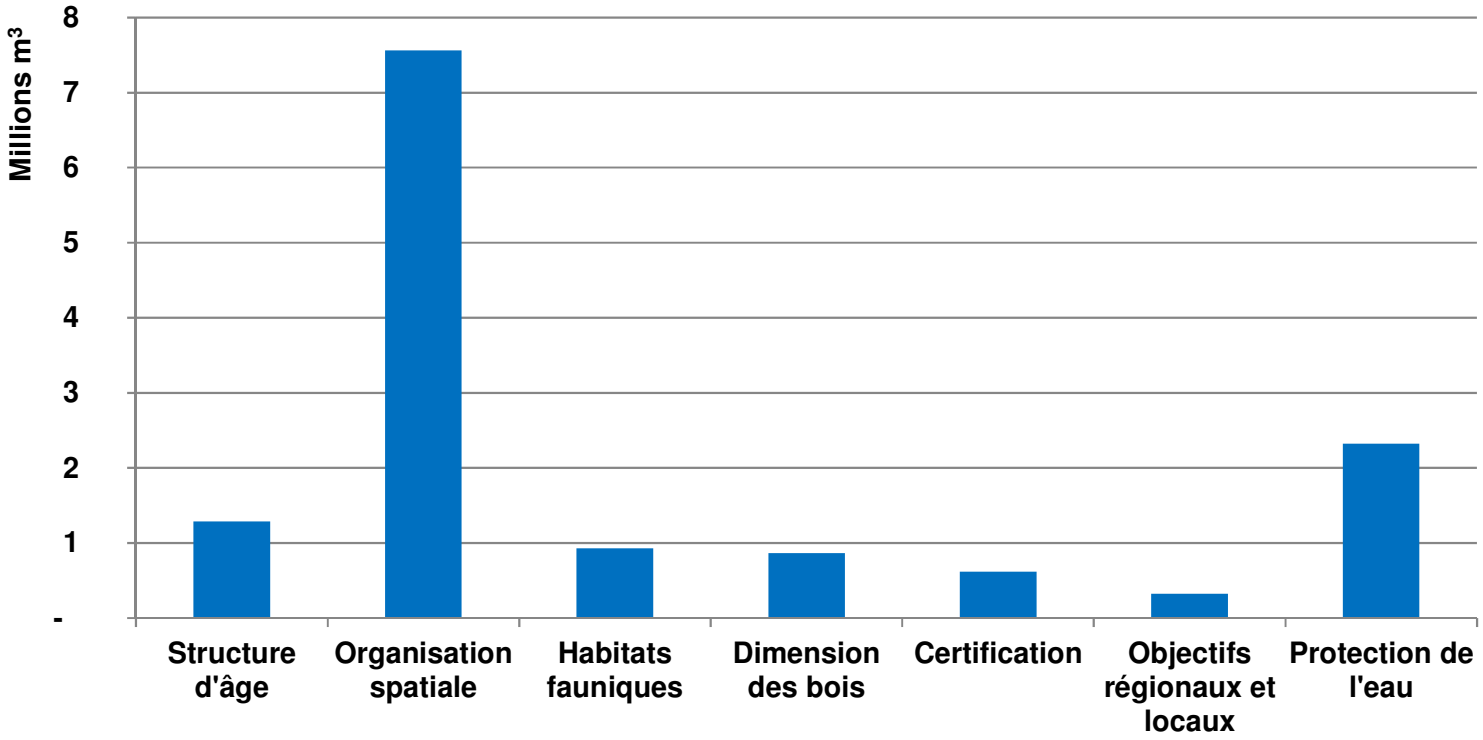

Bureau du forestier en chef
Québec

Aménagement intensif ?

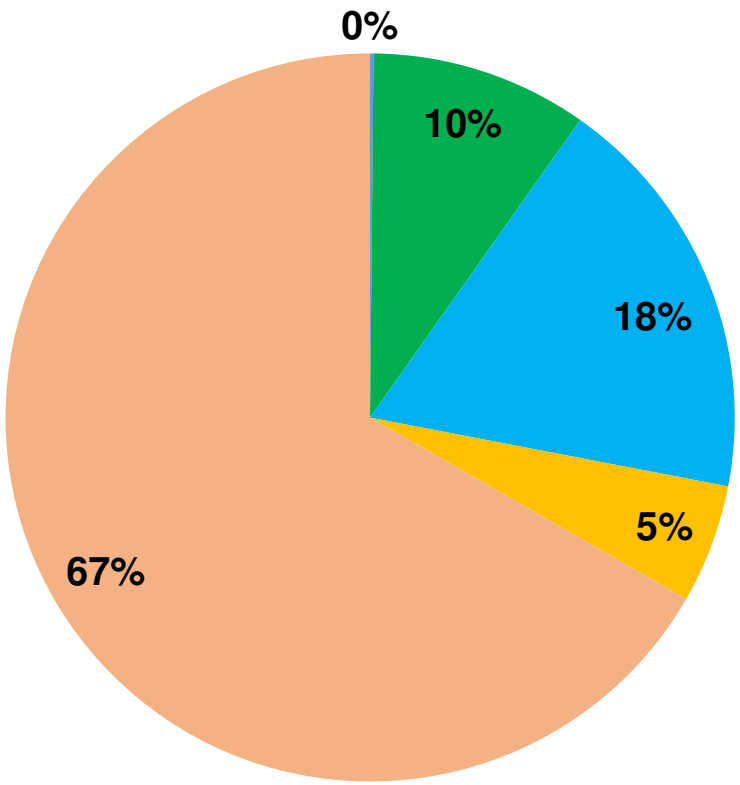

Travaux prévus 2015-2018

- Ligniculture
- Plantation intensive
- Plantation de base
- Regarnis
- Régénération naturelle

Stratégie de production de bois en cours d'élaboration

Superficie destinée à l'aménagement forestier

- Superficie de la forêt québécoise : 76 Mha
- Superficie des unités d'aménagement : 45 Mha
- Superficie destinée à l'aménagement : 27 Mha (60 %)
  - Objectif de 12 % d'aires protégées en 2015
    - Réel à ce jour : 9,3 % (manque 1,9 Mha)
  - Soustraction de 93 000 ha entre les CPF 2015-2018 et 2018-2023

Respect de la stratégie d'aménagement

- Assurer le respect de la stratégie d'aménagement et de la provenance des bois selon les composantes territoriales et les types de forêt

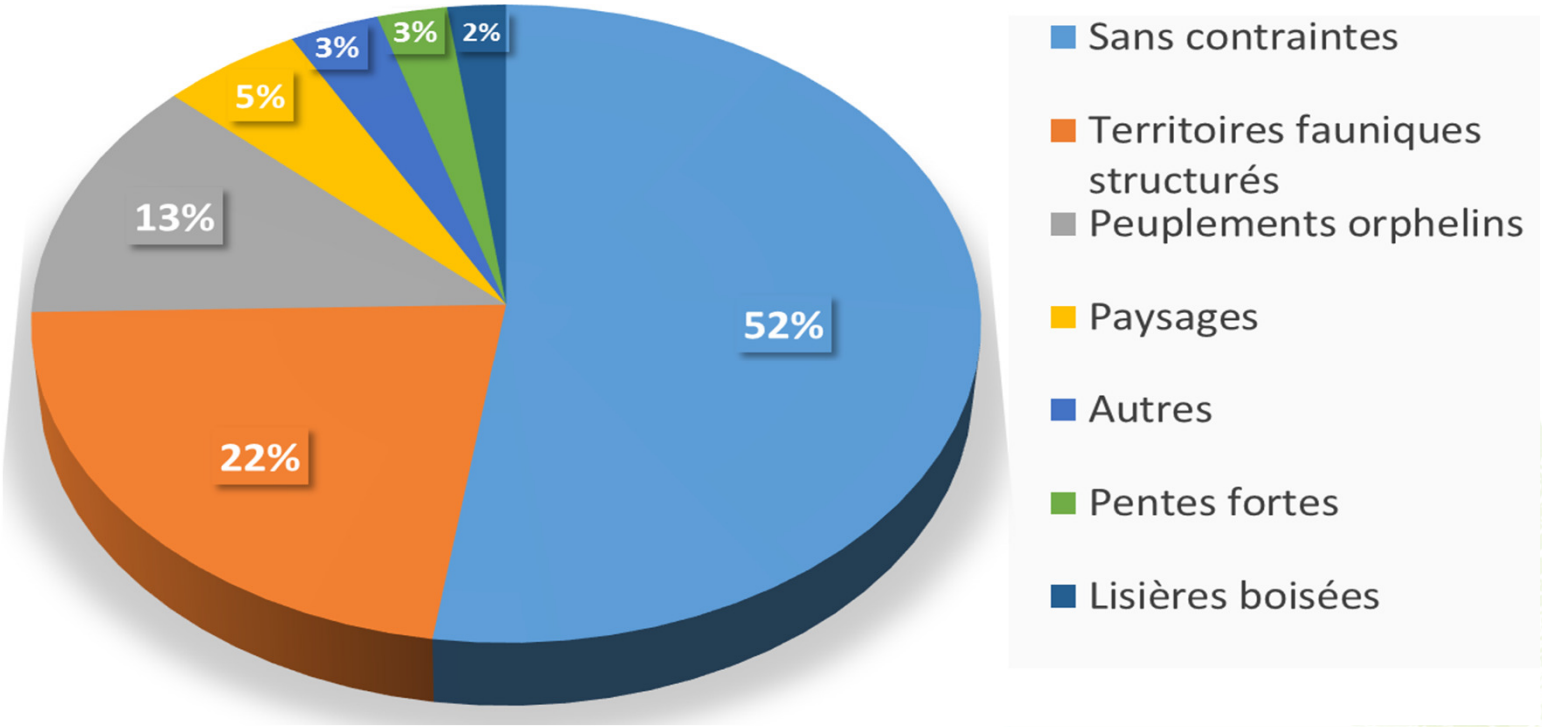

Merci de votre attention !

Avez-vous des questions ?